



Conseil de la Ville

Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Carte des cours d'eau

La carte des cours d'eau (y compris ses feuillets), annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

- 1° la suppression d'une partie d'un trait représentant un cours d'eau situé au nord de la rue de la Flore, dans le secteur Saint-Nicolas, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A;
- 2° le déplacement d'un trait représentant un cours d'eau situé entre le chemin Vire-Crêpes et la rue Napoléon-Hébert, dans le secteur Saint-Nicolas, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe B;
- 3° le déplacement d'un trait représentant un cours d'eau situé au sud de la rue de la Coupe près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe C;
- 4° la suppression d'un trait représentant un cours d'eau situé au sud du chemin Ville-Marie, dans le secteur Pintendre, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe D;
- 5° la suppression de trois traits représentant des branches d'un cours d'eau situé au sud du chemin Ville-Marie, dans le secteur Pintendre, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe E.

Adopté le 23 août 2021

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER OCTOBRE 2021